

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection](#)[Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM](#)  
[1999-09-60](#)[Item](#)[Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 22 mars 1899](#)

## Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 22 mars 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation2 p. (245r, 246v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 22 mars 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53578>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [22 mars 1899](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destination Berne (Suisse)

## Description

Résumé À propos des droits de timbre sur les valeurs Jura-Berne-Lucerne, Jura-Simplon et Soleure.

Support Annotation manuscrite à la mine de plomb sur le folio 246v.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

---

Venex 22 mars 1877

14 rue Bourdaloue

Monsieur le Directeur de la Banque cantonale de Bienne,

J'ai l'honneur de vous accuser bonne réception en son temps de votre lettre du 15 février dernier.

Parmi mes valeurs en dépôt chez vous, celles Jura-Bienne-Lucerne garanties et celles Jura-Simplon 1878 également garanties, ne sont pas revêtues du timbre français.

Ainsi que vous me le faîsiez remarquer dans votre lettre du 21 octobre dernier, ces valeurs vont

Voir à leur faire être échangeées contre des titres de la Confédération suisse, en conséquence de la loi sur le rachat des chemins de fer, et il est très probable que le timbre apposé sur les titres actuels ne soit pas reporté sur les nouveaux titres.

Cette réflexion m'a fait laisser en suspens la question de l'embargo de ces valeurs, néanmoins je pourrais avoir à y faire procéder. Si donc, vous avez l'occasion d'éclater à bono, la possibilité de l'acquittement du timbre français sur des valeurs industrielles (car celles en question seraient taxées)

(sans présentation  
des titres)

au droit de 2 %) je vous  
serais obligée de m'en  
faire part.

516

de toute ma considé-  
ration

Marie Gardin

L'échéance des titres  
valuers va se présenter  
le 31 courant : celle de  
mes obligations 3 1/2  
solaires s'est présentée  
le 15 ; nous avons bien  
voulu, comme d'habitude  
me porter les arrêtages  
en compte ; et je pense  
recevoir bientôt l'état  
de mon compte chez  
vous au 31 décembre  
courant.

Veuillez agréer,  
Monsieur, l'assurance